



FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACTION POWDER

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ.

NOM DU PRODUIT ACTION POWDER
 NO DE PRODUIT : 536097
 DISTRIBUTEUR Dodge Company Ltd,
 Units 11/15 Ardglan Industrial
 Estate,
 Whitchurch, Hampshire,
 RG28 7BB, United Kingdom
 44 (0)1256-893883
 44 (0)1256-893868

2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
1,4-DICHLOROENZÈNE	203-400-5	106-46-7	30-60%	Carc. Cat. 3;R40 Xi;R36 N;R50/53
PARAFORMALDEHYDE - ALL TYPES	200-001-8	50-00-0	30-60%	Xn;R20/21/22. Carc 3;R40. Xi;R36/37/38. R10,R43.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Effet cancérigène suspecté. Preuves insuffisantes. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CLASSIFICATION Xn;R20/21/22. Carc 3;R40. Xi;R36/37/38. R43. N;R50/53.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique.

INGESTION

NE PAS FAIRE VOMIR ! NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin ! Garder au repos, au chaud et à l'air frais.

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

RISQUES PARTICULIERS

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ACTION POWDER**MÉTHODES DE NETTOYAGE**

Porter un équipement de protection approprié. Bien ventiler. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. NE PAS TOUCHER la matière déversée. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau. Ne pas laisser les effluents contaminer les bassins et réseaux d'eau. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE**PRÉCAUTIONS D'USAGE**

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de vapeurs.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais. Entreposer dans le récipient original.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des matières toxiques.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	NORME	LT - ppm	LT - mg/m3	ST - ppm	ST - mg/m3
1,4-DICHLOROENZÈNE	VLEP	75 ppm	450 mg/m3	110 ppm	675 mg/m3

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION**MESURES D'INGÉNIEURIE**

Endroit bien ventilé.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection.

PROTECTION DES YEUX

Utiliser une protection des yeux.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Poudre, poussière		
COULEUR	Blanc		
ODEUR	Âcre Aromatique.		
SOLUBILITÉ	Légèrement soluble dans l'eau.		
POINT D'ÉBULLITION (°C)	77-79 760 mm Hg	DENSITÉ RELATIVE	.900-.950 @ 20 °c
TENSION DE VAPEUR (air=1)	>1	VOLATILE PAR VOLUME (%)	53
POINT D'ÉCLAIR (°C)	65 CF (Creuset fermé).	LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - INFÉRIEURE (%)	2.5
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - SUPÉRIEURE (%)	73		

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter le contact avec les acides et les alcalis. Éviter le contact avec les oxydants forts. Éviter le contact avec les agents réducteurs forts.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

ACTION POWDER**INHALATION**

Nocif par inhalation. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

INGESTION

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. L'ingestion du produit chimique concentré peut causer de graves lésions internes.

CONTACT AVEC LA PEAU

Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

Le produit cause une irritation des muqueuses et peut causer des douleurs abdominales en cas d'ingestion.

AUTRES DANGERS POUR LA SANTÉ

Cancérogène, catégorie 3.

INFORMATIONS MÉDICALES

Allergies. Allergies et affections cutanées. Antécédents de tabagisme.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

Inconnue.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**MÉTHODES D'ÉLIMINATION**

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT**

SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (1, 4-DICHLOROBENZENE, PARAFORMALDEHYDE)

NO. UN ROUTE	2811	N°CLASSIFICATION ADR	6.1
CLASSIFICATION ADR	Classe 6.1 : Matières toxiques.	GRUPE D'EMBALLAGE ADR	III
No. DE DANGER (ADR)	60	NO. D'ÉTIQUETTE ADR	6.1
CODE HAZCHEM	2X	NO CEFIC TEC(R)	61GT2-III
NO. CLASSE RID	6.1	GRUPE D'EMBALLAGE RID	III
NO. UN MER	2811	CLASSE IMDG	6.1
NO. DE PAGE IMDG	6.1	GRUPE D'EMBALLAGE IMDG	III
EMS	F-A, S-A	MFAG	See Guide
POLLUANT MARIN	Non.	NO. UN, AIR	2811
CLASSE AIR	6.1	GRUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	III

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**ÉTIQUETAGE**

Nocif



Dangereux pour l'environnement

ACTION POWDER

CONTIENT 1,4-DICHLOROENZÈNE
PARAFORMALDEHYDE - ALL TYPES

PHRASES DE RISQUE

R40 Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CONSEILS DE PRUDENCE

S25 Éviter le contact avec les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S51 Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.
S7/9 Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
P11 Réservé aux utilisateurs professionnels.
P15 Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

16 AUTRES INFORMATIONS

RÉFÉRENCES LITTÉRAIRES

Dangerous Properties of Industrial Materials Report, N.Sax et.al.

DATE DE RÉVISION May 2007

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R10 Inflammable.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40 Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.